

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 671

19 mars 2013

### SOMMAIRE

|                                                                                                  |       |                                                                    |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------|-------|
| Barrett Investments S.à r.l. ....                                                                | 32168 | PBG Midwest Holdings S.à r.l. ....                                 | 32162 |
| Bevis Investment S.A. ....                                                                       | 32164 | P.F. Wellness Holding S.A. ....                                    | 32164 |
| Blind Brook Global Holdings S.à r.l. ....                                                        | 32171 | P.F. Wellness Holding S.A. ....                                    | 32164 |
| C6 Ré ....                                                                                       | 32174 | PRB Luxembourg S.à r.l. ....                                       | 32165 |
| Chapes Modernes S.A. ....                                                                        | 32175 | Project Minerva Holding S.à r.l. ....                              | 32208 |
| Compagnie Financière Panthenon S.à r.l.<br>.....                                                 | 32187 | Pulp Holding Luxembourg S.à r.l. ....                              | 32165 |
| Constellation Hotels Holding Ltd ....                                                            | 32193 | Radman Holding S.A. ....                                           | 32166 |
| CROWN Premium Private Equity III SI-<br>CAV ....                                                 | 32206 | Repco 42 S.A. ....                                                 | 32197 |
| D. Anonimo.Group. ....                                                                           | 32164 | Roter Löwe Immobilien S.A. ....                                    | 32166 |
| Eagle Estate S.A. ....                                                                           | 32173 | S4 S.A. ....                                                       | 32169 |
| Energy and Infrastructure Investments<br>S.C.A., SICAR ....                                      | 32191 | Sefimo ....                                                        | 32199 |
| estaco-capital ....                                                                              | 32179 | Ships & Ferries International S.A. ....                            | 32168 |
| Euro Media 2000 S.A. ....                                                                        | 32206 | StyleWar S.A. ....                                                 | 32166 |
| European Technical Trading S.A. ....                                                             | 32207 | StyleWar S.A., société de gestion de patri-<br>moine familial .... | 32166 |
| EVPA Group S.à r.l. ....                                                                         | 32207 | Superior LuxCo 1 S.à r.l. ....                                     | 32166 |
| Famous Events s.à r.l. ....                                                                      | 32207 | Superior Luxco 2 S.à r.l. ....                                     | 32167 |
| FRS Hotel Group (Lux) ....                                                                       | 32208 | Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. ....                            | 32168 |
| Inersys S.à r.l. ....                                                                            | 32169 | Tamweelview Co-investment I S.à r.l. ....                          | 32170 |
| jeedeecee ....                                                                                   | 32206 | TCW Funds ....                                                     | 32170 |
| JPMorgan Investment Strategies Funds II<br>.....                                                 | 32167 | Telecom Business Luxembourg S.A. ....                              | 32163 |
| Kales Airline Services S.A. ....                                                                 | 32208 | T Management ....                                                  | 32169 |
| Kenan Investments S.A. ....                                                                      | 32170 | T.M.F S.à r.l. ....                                                | 32170 |
| Kinski Properties Limited S.A. ....                                                              | 32172 | T.M. S.à r.l. ....                                                 | 32169 |
| Letzebuenger Schapendoes, Herdershond,<br>Saarloos an Ceskoslovensky Vlcak Klub<br>(LSHSCK) .... | 32163 | Toiture Tina Schroeder S.à r.l. ....                               | 32189 |
| Mobilier Jardin Indoor-Outdoor S.A. ....                                                         | 32175 | TS PRO S.à r.l. ....                                               | 32171 |
| Otome Corporation S.à r.l. ....                                                                  | 32207 | Universal Trader S.A. ....                                         | 32171 |
| Panel Investment S.A. ....                                                                       | 32208 | VBS S.A. ....                                                      | 32171 |
| Paradigm Geotechnology Holdings ....                                                             | 32207 | Via Luxembourg S.A. ....                                           | 32172 |
| Parworld ....                                                                                    | 32162 | Via Luxembourg S.A. ....                                           | 32172 |
| Paul S.à r.l. ....                                                                               | 32208 | Vitaly Uomo S.à r.l. ....                                          | 32173 |
|                                                                                                  |       | Westbridge S.à r.l. ....                                           | 32163 |
|                                                                                                  |       | WiCo 1 ....                                                        | 32173 |
|                                                                                                  |       | Wolf Participations S.A. ....                                      | 32165 |

**PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 25 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013020173/25.

(130024196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 janvier 2013 a décidé les résolutions suivantes:

Elle renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc RAYNAUD, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Guy de FROMENT, Administrateur,
- Monsieur Bruno PIFFETEAU, Administrateur,
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur, ,
- Monsieur Stéphane BRUNET, Administrateur,
- Monsieur Marnix ARICKX, Administrateur,
- Monsieur Anthony FINAN, Administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Elle ne renouvelle pas les mandats les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Christian DARGNAT, Administrateur,
- Monsieur Vincent CAMERLYNCK, Administrateur,

Elle nomme Madame Diane TERVER AGAZZOTTI et Monsieur Denis PANEL, ayant tous deux comme adresse professionnelle 14, rue Bergère, F-75009 Paris, comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Pour extrait conforme

PARWORLD

Référence de publication: 2013021376/29.

(130025776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

L'adresse professionnelle des gérants Emmanuel Mougeolle et Christophe Davezac a changé et se trouve à présent au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013020348/12.

(130024173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Letzebuenger Schapendoes, Herdershond, Saarloos an Ceskoslovensky Vlcak Klub (LSHSCK), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8311 Capellen, 89A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 2.133.

L'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège.** L'association, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif, (ci-après Loi 1928) est dénommée Letzebuenger Schapendoes, Herdershond, Saarloos an Ceskoslovensky Vlcak Klub (LSHSCK), association sans but lucratif, affiliée à la Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie du Grand -Duché de Luxembourg, membre de la Fédération Cynologique Luxembourgeoise FCL (FCI)

Son siège est fixé à L-8311 Capellen 89A, route d'Arlon

Référence de publication: 2013020379/14.

(130024248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**TB Lux S.A., Telecom Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 34.550.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2012*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 mai 2012 que:

- le mandat d'Administrateur de Monsieur Tony BURIE (également Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration), de Madame Linda MERCKAERT, et de Monsieur Hendrik MICHELSEN est renouvelé pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2017.

- le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2017.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 31 octobre 2012*

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 31 octobre 2012 que:

- la démission de Madame Linda MERCKAERT et de Monsieur Hendrik MICHELSEN en tant qu'Administrateurs de la Société est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Tony BURIE, gérant de société, demeurant à Boortmeerbeek (Belgique), 3, Molenstraat, est nommé en tant qu'Administrateur unique de la Société pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

La Société est désormais valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur unique.

*Extrait des résolutions prises par l'Administrateur unique en date du 31 octobre 2012*

Il résulte des résolutions prises par l'Administrateur unique en date du 31 octobre 2012 que:

- les fonctions d'Administrateur-délégué et de Président du conseil d'administration de Monsieur Tony BURIE ont cessé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2013020937/28.

(130025076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**P.F. Wellness Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.044.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020790/13.

(130024420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**P.F. Wellness Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.044.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020791/13.

(130024421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Bevis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.189.

En notre qualité de commissaire aux comptes, la société FIDEWA-CLAR S.A., avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'eau, démissionne avec effet immédiat de son poste qui lui a été confié par la société anonyme Bevis Investments S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.189, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Leudelange, le 5.02.2013.

FIDEWA-CLAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2013021066/14.

(130025702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**D. Anonimo.Group., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 147.933.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

Monsieur David Cypers a démissionné de son poste d'administrateur de la société D. Anonimo.Group. en date du 30 juillet 2012.

Madame Sarah Florizoone a démissionné de son poste d'administrateur de la société D. Anonimo.Group. en date du 28 septembre 2012.

Monsieur David Cypers a démissionné de son poste d'administrateur délégué de la société D. Anonimo.Group. en date du 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2013021129/14.

(130025409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 25 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013020825/25.

(130024378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 123.088.

Les statuts coordonnés au 04/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013020833/12.

(130024447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Wolf Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.755.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 03 Décembre 2012.*

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo SANTOITEMMA, né le 25.03.1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et Président, avec effet au 26 novembre 2012.

Le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur avec effet au 03 décembre 2012, Monsieur DE AZEVEDO MIRANDA Norberto, né le 20.10.1974 à Luxembourg, domicilié professionnellement 113 route d'Arlon, L- 8211 MAMER, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLF PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020979/17.

(130024690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Roter Löwe Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 125.668.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020841/10.

(130024789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Radman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.298.

MODERN TREUHAND S.A. hereby resigns as the Statutory Auditor of Radman Holding S.A. with immediate effect.

Luxembourg, January 17<sup>th</sup>, 2013.

Modern Treuhand S.A.

MODERN TREUHAND S.A. par la présente donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de Radman Holding S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013020844/12.

(130024811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. StyleWar S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020877/12.

(130024720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Superior LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.401.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 janvier 2013 de la société Superior Luxco 1 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 31 janvier 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 31 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Superior Luxco 1 S.à r.l.

Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2013020880/20.

(130024331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Superior Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.358.

Il résulte des résolutions de l'associé unique pris en date du 31 janvier 2013 de la société Superior Luxco 2 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 31 janvier 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 31 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Superior Luxco 2 S.à r.l.

Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2013020881/20.

(130024333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**JPMorgan Investment Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.173.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2013*

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur John Li-How-Cheong avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Peter Schwicht avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain Saunders, Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Jean Frijns et Monsieur Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Robert Van der Meer en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

Au 25 janvier 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Jean Frijns
- M. Berndt May
- M. John Li-How-Cheong
- M. Peter Schwicht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2013.

JPMorgan Investment Strategies Funds II

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013021260/34.

(130025744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.



**Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 181.200,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2012, le conseil d'administration de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société") a pris note de la démission de Lola Goggins en tant que déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013020882/14.

(130024404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—  
Au terme de la résolution circulaire prise le 1<sup>er</sup> février 2013 par le Conseil d'Administration de la Société, il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013020898/15.

(130024621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Barrett Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.443.

—  
Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barrett Investments S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013021046/25.

(130025539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---



**S4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 164.244.

*Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 31/12/2012*

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 décembre 2102 ce qui suit:

1°) Nomination au poste d'administrateur pour une période indéterminé prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de Monsieur Philippe SIMON né le 21 mai 1966 à F-50600 Saint Hilaire du Harcouet et demeurant Rue Lafontaine 33ter à F-92350 Le Plessis-Robinson

2°) Démission du poste d'administrateur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 de Monsieur Richard FIELZ né le 27 mai 1949 à B-1050 Ixelles et demeurant Rue Washington 128 à B-1050 Ixelles

S4 SA

Référence de publication: 2013020922/15.

(130024403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**T Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 137.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Troisvierges.

Référence de publication: 2013020923/10.

(130024560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**T.M. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020924/10.

(130024964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Inersys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 255.000,00.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.199.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 7 février 2013 que J.L. Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 38, Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.761, a cédé ses 1.225 parts sociales dans la Société à ABSOLUTE ADVANTAGE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 59, Rue de Cessange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.075.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| ABSOLUTE ADVANTAGE S.à r.l. .... | 2.550 parts sociales |
| Total: .....                     | 2.550 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013021249/19.

(130025861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**T.M.F S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4843 Rodange, 38, Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg B 138.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020925/9.

(130024975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 février 2013.

Référence de publication: 2013020926/10.

(130024542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**TCW Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.275.

Les comptes annuels pour la période du 7 Décembre 2011 au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020936/11.

(130025142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Kenan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.078.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 4 janvier 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mr Pierre Stemper, administrateur A , président du conseil d'administration;
- Mr Nicholas Hood, administrateur A;
- Mr Stephano Ferraresi, administrateur A;
- Mr Nikos Stathopoulos, administrateur A;
- Mme Christelle Rétif, administrateur A;
- Mr Naim Gjonaj, administrateur A;
- Mr Manolo Santilli, administrateur B;
- Mr Evren Rifki Unver, administrateur C.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers , ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Kenan Investments S.A.

Référence de publication: 2013021263/24.

(130025267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**TS PRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 158.819.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020950/9.

(130024932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Universal Trader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 133.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020953/10.

(130024601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**VBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 54.277.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020958/9.

(130024871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Blind Brook Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 168.198.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit, Gérant A;
- Madame Christine Coakley Griff, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blind Brook Global Holdings S.à r.l.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2013021051/26.

(130025175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Via Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.446.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2013.

*Pour: VIA LUXEMBOURG S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013020961/15.

(130024401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Via Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.446.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2013.

*Pour: VIA LUXEMBOURG S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013020962/15.

(130024402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Kinski Properties Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.167.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 73 en date du 30 janvier 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 28 septembre 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, les mandats suivants:

*\* aux postes d'administrateurs:*

- H.E. Sheikh Hamad BIN JASSIM BIN JABR AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- H.E. Sheikh Noor ABDULLAZIZ ABDULLA T. AL-SUBAIE, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- Monsieur Fady BAKHOS, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

*\* aux Poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

*Pour la société Kinski Properties Limited S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013021270/24.

(130025709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Vitaly Uomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.916.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2012 et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012, il a été constaté la démission de la gérante administrative en la personne de SCHELFHAUT Julie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Vitaly Uomo S.à r.l.

La gérance

Référence de publication: 2013020966/14.

(130024777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**WiCo 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020972/9.

(130024374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Eagle Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.856.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1184 du 10 mai 2012.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de la société tenue extraordinairement en date du 11 février 2013 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- démission de Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- nomination de S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;
- nomination de S.E. la Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;
- nomination de S.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;
- nomination de S.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur.
- Nomination de S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur-délégué

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour la société EAGLE ESTATE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013021153/31.

(130025207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**C6 Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

L'an deux mille douze, le vingt décembre,  
pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C6 Ré, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.505, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 454 du 3 mars 2009 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 17 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Ludwig, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000) à un montant de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article

5.1.1 des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

*Souscription et Libération*

L'actionnaire unique CETREL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.562,

ici représentée par Monsieur Roland Ludwig, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 décembre 2012.

déclare souscrire et libérer l'augmentation du capital social ci-dessus en espèces pour un prix total de deux cent mille euros (EUR 200.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Le montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier dans les versions française et anglaise l'article 5.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Version française:**

" **5.1.1.** La Société a un capital social émis de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale."

**Version anglaise:**

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at three million four hundred thousand euro (EUR 3,400,000), consisting of three thousand (3,000) shares without designation of a nominal value."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, M. ZELLINGER, R. LUDWIG et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61855. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016257/78.

(130019700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Mobilier Jardin Indoor-Outdoor S.A., Société Anonyme,  
(anc. Chapes Modernes S.A.).**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 71.797.

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

**A comparu:**

La société «C.W.A. S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange, inscrite au R.C.S. Luxembourg B

ici représentée par son gérant unique, à savoir Monsieur Claude WAGNER, directeur, demeurant au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange;

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CHAPES MODERNES S.A., inscrite au R.C.S Luxembourg Section B n°71.797, ayant son siège social à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes,

constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C n° 920 du 3 décembre 1999. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en «Mobilier Jardin Indoor-Outdoor S.A..
2. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

La société a pour objet, le négoce de meubles et décoration de jardin

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature pouvant favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social.

3. Refonte totale des statuts, afin d'adapter les statuts de la Société, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique.

4. Démissions et nominations statutaires.

5. Divers

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «Mobilier Jardin Indoor-Outdoor S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société a pour objet, le négoce de meubles et décoration de jardin.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature pouvant favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin d'adapter les statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, sans toutefois changer le capital social, l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle, mais en tenant compte des modifications ci-avant décidées, pour leur donner la version coordonnée suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Mobilier Jardin Indoor-Outdoor S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, le négoce de meubles et décoration de jardin

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature pouvant favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées..

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du

conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, révoque les mandats des administrateurs actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016, savoir:

- Monsieur Claude Wagner né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette demeurant 22 rue de l'école à L-6183 Gonderange;
- Monsieur Didier Abinet né le 05/01/1972 à Malmedy (Belgique) demeurant 43 rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg;
- Monsieur Albert Heister né le 30/11/1958 à Cologne (Allemagne) demeurant 26 rue de Kockelscheuer à L-5853 Fentange;

et décide de nommer comme administrateur unique, Monsieur Claude Wagner né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette demeurant 22 rue de l'école à L-6183 Gonderange.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/103. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

*Le Releveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016235/210.

(130019352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**estaco-capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 175.036.

**STATUTEN**

Im Jahr zweitausendzwoölf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg)

**IST ERSCHIENEN:**

Soar Bau AG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in CH-6430 Schwyz, Bahnhofstrasse 28, Schweiz, eingetragen im Gesellschaftsregister des Kantons Schwyz unter der Nummer CH-130.0.000.576-2,

hier vertreten durch Herrn Joseph Aloyse WILWERT, Direktor von Gesellschaften, wohnhaft in L-5661 Mondorf-les-Bains, 6, rue John Dolibois.

auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach gehöriger «ne varietur» Signatur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die Komparentin ersucht, durch ihren Bevollmächtigten, den Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Titel I - Name, Sitz, Dauer, Zweck**

**Art. 1.** Hiermit wird eine Aktiengesellschaft („société anonyme“) namens " estaco-capital" (im Folgenden: "Gesellschaft") gegründet. Sie unterliegt der vorliegenden Satzung und dem geänderten luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung gemäß den Bestimmungen dieser Satzung aufgelöst werden.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, vornehmen.

## Titel II - Kapital, Aktien

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in achthundert siebenundsiebzigtausend (877.000) Aktien ohne Nennwert.

**Art. 4.** Die Aktien können nach Wahl der Aktionäre in Form von Inhaberaktien oder Namensaktien emittiert werden mit Ausnahme derjenigen Aktien, für die Inhaberaktien gesetzlich vorgeschrieben sind.

Für die Gesellschaftsanteile können auf Wunsch des Aktionärs Sammelurkunden ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder irgendeines anderen Aktionärs) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann mit ihren freien Reserven ihre eigenen Anteile gemäß Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre in Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag in einer oder mehreren Stufen aufgestockt oder verringert werden.

Die Hauptversammlung kann den Verwaltungsrat mit der Durchführung derartiger Änderungen des Gesellschaftskapitals beauftragen.

Wird die Hauptversammlung ersucht, über derartige Änderungen des Gesellschaftskapitals abzustimmen, kann sie das Zeichnungsprivileg der bestehenden Aktionäre einschränken oder ganz aufheben.

## Titel III - Verwaltungsrat

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, welche keine Aktionäre sein müssen.

Falls die Gesellschaft jedoch von einem einzigen Aktionär gegründet wurde oder in der Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden, kann ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied die Geschäfte der Gesellschaft bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung führen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden in der ordentlichen Hauptversammlung für eine Dauer von bis zu sechs Jahren gewählt und verbleiben in ihrer Funktion, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandats werden durch die Hauptversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Hauptversammlung mit oder ohne Anlass und mit einfacher Mehrheit der gültigen Stimmen gewählt oder abberufen; eine Wiederwahl ist möglich.

Wird eine juristische Person zum Verwaltungsratsmitglied ernannt, so bestellt sie einen ständigen Vertreter, der in ihrem Namen handelt. Die juristische Person kann ihren Vertreter erst abberufen, wenn sie für ihn gleichzeitig einen Nachfolger bestellt.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Ruhestand oder aus sonstigen Gründen frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder vorübergehend bis zur nächsten Hauptversammlung einen vorläufigen Nachfolger bestellen.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat unter Berücksichtigung der einschlägigen Rechtsvorschriften und der vorliegenden Satzung umfassende Befugnisse für alle Handlungen, die er zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für notwendig oder zweckmäßig hält.

Besteht der Verwaltungsrat aus einer einzigen Person, so besitzt sie sämtliche Verwaltungsratsbefugnisse.

Der Verwaltungsrat ist zur Emission von frei übertragbaren oder nicht übertragbaren Namens- und Inhaberschuldverschreibungen jeglicher Art und Währung berechtigt. Diese Emission ist auf die Höhe des Gesellschaftskapitals beschränkt.

Der Verwaltungsrat bestimmt in diesem Zusammenhang Art, Preis, Zinssatz sowie Ausgabe- und Rückzahlungskonditionen und alle sonstigen diesbezüglichen Konditionen.

Über die auf den Namen lautenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz ein Register geführt.

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder tritt der Verwaltungsrat an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Der Vorsitzende leitet alle Versammlungen der Aktionäre und des Verwaltungsrates; ist er abwesend, kann der Verwaltungsrat unter den anwesenden Mitgliedern mit Stimmenmehrheit ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, das in den Versammlungen vorübergehend den Vorsitz übernimmt.

Eine Sitzung des Verwaltungsrates bedarf einer schriftlichen Einladung der Verwaltungsratsmitglieder. Sie muss ihnen mindestens 24 Stunden vor dem vorgesehenen Sitzungstermin durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) zugehen, außer in dringlichen Fällen, in denen Art und Gründe der Dringlichkeit in dem Schreiben genannt werden. Ein derartiges Einladungsschreiben ist entbehrlich, sofern jedes Verwaltungsratsmitglied dazu per Brief, Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel seine Zustimmung erteilt, wobei eine Kopie als ausreichender Beleg gilt.

Für eine Sitzung des Verwaltungsrates, deren Ort und Zeit bereits zuvor in einem Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, ist ein gesondertes Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats teilnehmen, indem es per Brief, per Fernschreiben, per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt. Eine Kopie des entsprechenden Schreibens genügt als Beleg. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere Kollegen vertreten.

Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung auch im Rahmen einer Telekonferenz durch eine Konferenzschaltung oder sonstige Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Sitzungsteilnehmern ermöglichen, alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder durchgehend zu hören, so dass alle Teilnehmer an der Sitzung wirksam teilnehmen können. Die Teilnahme an einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung, und eine mit solchen Mitteln abgehaltene Sitzung gilt als eine Sitzung am Gesellschaftssitz.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden mit Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Im Fall der Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann einstimmige (Umlauf-)Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege fassen, sei es per Brief, Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, wobei eine Kopie als ausreichender Beleg gilt. Das Sitzungsprotokoll gilt als Beleg für die Beschlussfassung.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Geschäftsführern oder anderen Bediensteten sämtliche oder einen Teil seiner Befugnisse für die tägliche Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird nach außen durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds im Rahmen der diesem erteilten Befugnisse, oder im Falle eines alleinigen Verwalters durch dessen alleinige Unterschrift, rechtswirksam vertreten. Für die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Behörden genügt die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft verpflichtet sich, jedes Verwaltungsratsmitglied für Verluste, Schäden und Kosten zu entschädigen, die ihm im Zusammenhang mit einer Klage entstehen könnten, an der es in seiner derzeitigen oder früheren Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied beteiligt ist, außer wenn mit rechtskräftigem Urteil festgestellt wurde, dass es wegen grober Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher Pflichtverletzung zu haften hat.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 9.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre zu sein brauchen und für bis zu sechs Jahre ernannt werden. Eine Wiederwahl ist zulässig. Sie können jederzeit abberufen werden.

#### **Titel V - Hauptversammlung**

**Art. 10.** Die ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung vertritt sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um hinsichtlich der Tätigkeiten der Gesellschaft Anordnungen zu treffen, Handlungen auszuführen oder zu ratifizieren. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung eines Aktionärs führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf schriftlichen Antrag von Aktionären einberufen werden, die mindestens zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals vertreten. Ebenso können Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten, die Hinzufügung eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung einer Hauptversammlung beantragen. Ein solcher Antrag ist mit eingeschriebenem Brief spätestens fünf (5) Tage vor dem Termin der Hauptversammlung an den Sitz der Gesellschaft zu richten.

Wenn alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie die Tagesordnung kennen, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung stattfinden.

Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlungen gelten, soweit diese Satzung nichts anderes vorsieht, die gesetzlichen Bestimmungen über die Beschlussfähigkeit und Fristen.

Aktionäre, die an einer Hauptversammlung per Videokonferenz oder mit Hilfe anderer Kommunikationsmittel teilnehmen, die ihre Identifikation ermöglichen, gelten in Bezug auf die Beschlussfähigkeit und Abstimmungen als anwesend.



Das verwendete Kommunikationsmittel muss gewährleisten, dass sämtliche Sitzungsteilnehmer einander fortwährend hören und an der Sitzung wirksam teilnehmen können.

Jeder Anteil hat eine Stimme. Jeder Aktionär kann an einer Aktionärsversammlung teilnehmen, indem er per Brief, E-Mail (ohne elektronische Unterschrift), Telefax oder ein anderes Kommunikationsmittel einen Vertreter ernennt, wobei eine Kopie des entsprechenden Schreibens als Beleg genügt.

Die Stimmabgabe kann per Brief oder Fernschreiben, adressiert an den Gesellschaftssitz oder die im Einberufungsschreiben genannte Adresse, erfolgen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft abgegebenen Stimmzettel verwenden, die mindestens die folgenden Angaben enthalten: Ort, Datum und Zeit der Hauptversammlung, Tagesordnung der Hauptversammlung, die der Hauptversammlung zur Entscheidung vorgelegten Abstimmungsgegenstände und für jeden Abstimmungsgegenstand drei Kästchen, in denen der Aktionär ankreuzen kann, ob er dem vorgeschlagenen Beschluss zustimmt, ihn ablehnt oder ob er sich der Stimme enthält.

Stimmzettel, die weder die Zustimmung noch die Ablehnung oder eine Stimmenthaltung zum vorgeschlagenen Beschluss anzeigen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor der Hauptversammlung der Aktionäre eingegangen sind, auf die sie sich beziehen.

Die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen, außer bei Abstimmungen über eine Änderung der Satzung. In diesem Fall werden Entscheidungen mit einer Zweidrittelmehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Bedingungen für die Teilnahme an Versammlungen der Aktionäre festlegen.

**Art. 11.** Die jährliche Hauptversammlung findet am 25. Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Fällt dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag, findet die Hauptversammlung am nächsten darauf folgenden Werktag statt.

## **Titel VI - Geschäftsjahr / Gewinne**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Es werden jährlich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese Abführung ist zwingend, bis die Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 3 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals bzw. des nach Artikel 3 aufgestockten oder verringerten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über die Verwendung des verbleibenden jährlichen Nettogewinns entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats die Hauptversammlung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften Zwischendividenden ausschütten.

## **Titel VII - Anwendbares Recht**

**Art. 14.** Für alle durch diese Satzung nicht geregelten Punkte gilt das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
- 2.- Die erste Jahreshauptversammlung findet im Jahr 2014 statt.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorerwähnte Komparentin hat alle Aktien gezeichnet und im Umfang von 25% (fünfundzwanzig Prozent) bar bezahlt. Somit verfügt die Gesellschaft nunmehr über ein Kapital in Höhe von siebentausend siebenhundert fünfzig Euro (7.750,- EUR), was dem Notar ordnungsgemäß nachgewiesen wurde.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die in Artikel 26 des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Bedingungen erfüllt sind.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründungskosten der Gesellschaft werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro geschätzt.

### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre zusammengefunden, zu der sie sich als ordnungsgemäß einberufen ansehen, und einstimmig Folgendes beschlossen:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen und die der Kommissare auf einen festgelegt.



2. Herr Joseph Aloyse WILWERT, Direktor von Gesellschaften, geboren in Differdingen am 13. September 1957, wohnhaft in L-5661 Mondorf-les-Bains, 6, rue John Dolibois wird in Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und dieser Satzung zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied ernannt und übt die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

3. Compliance & Control, Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, Nummer 172.482., wird zum Kommissar ernannt.

4. Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars laufen bis zum Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2018.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die deutsche Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Es folgt die englische Fassung des vorangegangenen Textes:**

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before the undersigned M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

#### **APPEARED:**

Soar Bau AG, a public limited liability company («Aktiengesellschaft»), having its registered office at CH-6430 Schwyz, Bahnhofstrasse 28, Schweiz, filed at the Companies Register of the «Kanton» of Schwyz under the number CH-130.0.000.576-2,

here represented by Mr Joseph Aloyse WILWERT, Director of Companies, residing in L-5661 Mondorf-les-Bains, 6, rue John Dolibois, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed «ne varietur» by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

The appearing requests, by its proxyholder, the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company, ("Aktiengesellschaft"), as follows:

#### **Chapter I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "estaco-capital", ("the Company") governed by these articles and the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

#### **Chapter II. Share capital - Shares**

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by eight hundred seventy seven thousand (877,000) shares without par value.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company's shares may, at the owner's option, be issued as certificates representing multiple shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may, using its free reserves, repurchase its own shares under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions in the Articles of Association.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the amendment in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

### Chapter III. Board of directors

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not.

However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following this moment.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

Any directors are elected or removed with or without cause, by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative once a successor is appointed.

In the event of a vacancy in the office of a director due to death, retirement or otherwise, this vacancy may, in compliance with the applicable legal provisions, on a temporary basis be occupied until the next meeting of shareholders.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association remain within the competence of the Board of Directors.

In case of a single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, it being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, and rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors; in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any meeting of the Board of Directors must be given to directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is

equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

#### **Chapter IV. Supervision of the company**

**Art. 9.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Chapter V. General meetings of shareholders**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must ensure all persons taking part in the meeting to effectively participate therein and to hear one another on a continuous basis.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The annual general meeting shall be held on 25th June of each year at ten (10.00) a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

### **Chapter VI. Financial year - Profits**

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced periodically as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 14.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2013.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2014.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed by the appearing. All the shares have been paid up in cash by 25% (twenty five percent), and therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (7,750.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimation of costs*

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand one hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at one (1) and that of the Auditors at one.
- 2.- As authorised by the law and the articles, Mr Joseph Aloyse WILWERT, Director of Companies, born in Differdange on the 13<sup>th</sup> of September 1957, residing in L-5661 Mondorf-les-Bains, 6, rue John Dolibois, is appointed as sole director, who will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company
- 3.- Compliance & Control, public limited liability company («société anonyme») with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Section B, number 172.482, has been appointed as Statutory Auditor:
- 4.- The mandates of the Sole Director and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.
- 5.- The company's registered office shall be in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

#### *Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German version, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Joseph Aloyse WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2012. Relation GRE/2012/4638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Junglinster, den 07. Februar 2013.

Référence de publication: 2013020998/414.

(130025651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Compagnie Financière Panthenon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.226.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand twelve, on the one and twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Het Koninklijk Entrepot NV, a company incorporated under Belgian Law, having its registered office at De Keyserlei 5, bus 20, B-2018 Antwerp, Belgium, registered with the Crossroads Database of Enterprises under the number 0471.079.015,

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 29 November 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "Compagnie Financière Panthéon S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, has been incorporated

by a deed of the notary Francis KESSELER, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette, on May 17<sup>th</sup>, 2010, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 736 of October 7<sup>th</sup> 2000, registered with the Trade and Companies of Luxembourg under the number B 76.226.

The subscribed capital of the company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.-EUR) each.

The appearing party, represented as above, is the only owner of all the shares in the share capital of the Company by virtue of two intervened transfers of shares dated on 28 November 2012 between Mr Alon Amar and the appearing party as well as between Project2 Holding NV and the appearing party, such as it was justified to the instrumenting notary.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder of and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have be realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and forty four euros (944,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Het Koninklijk Entrepot NV, une société de droit belge ayant son siège social à De Keyserlei 5, bus 20, B-2018 Anvers, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.079.015.

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 29 novembre 2012, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

La société à responsabilité limitée «Compagnie Financière Panthéon S.à r.l.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 76.226.

La société «Compagnie Financière Panthéon S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 736 du 7 Octobre 2000.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25. - EUR) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société, en vertu de deux cessions de parts intervenues en date du 28 novembre 2012 entre Monsieur Alon Amar et la comparante, ainsi que Project2 Holding NV et la comparante, comme il en a été justifié au notaire instrumentant.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

Les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse du siège social;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social des associés ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent quarante-quatre Euros (944,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62883. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016243/114.

(130019735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**T.T.S. S.à r.l., Toiture Tina Schroeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3731 Rumelange, Zone Artisanale Laangegronn.

R.C.S. Luxembourg B 174.775.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Madame Tina SCHROEDER, maître-couvreur, demeurant à L-3313 Bergem, 31, Grand-Rue.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de couvreur-ferblantier-charpentier, la location et le montage d'échafaudages ainsi que le commerce de matériaux de construction.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Toiture Tina Schroeder S.à r.l., en abrégé T.T.S. S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rumelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Tina SCHROEDER, maître-couvreur, demeurant à L-3313 Bergem, 31, Grand-Rue.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.



**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Tina SCHROEDER, maître-couvreuse, née à Dudelange, le 13 août 1987, demeurant à L-3313 Bergem, 31, Grand-Rue.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3731 Rumelange, Zone Artisanale Laangegronn

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SCHROEDER, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 janvier 2013. Relation: ECH/2013/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016652/102.

(130019646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.096.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of January.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR, a Luxembourg company under the forme of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), having it registered office in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal,

incorporated by deed of the notary Paul HENCKS on December 29<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C No 125 of the 18<sup>th</sup> of January 2006, amended pursuant to a deed of the same notary on January 22, 2007, published in the Mémorial C No 613 of April 14, 2007.

The meeting is opened by the chairman Anna POELS, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Lydie MOULARD, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

The meeting elected as scrutineer Nicole PIREs, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- Dissolution and liquidation of the SICAR

- Appointment of KPMG Luxembourg S.a r.l., represented by Mr. Zia Hossen, as liquidator, determination of its powers and remuneration.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on the 18 December 2012.

IV.- It appears from the attendance list that out of 4 833 outstanding registered shares, 4.101 registered shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The justifications documents are deposited in the office.

All the shares being represented, the present meeting is duly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator "KPMG Luxembourg ", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149.133; (the "Liquidator"), represented by Mr Zia HOSSEN.

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us, the notary, the original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR, une société Luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions qualifiée comme une société d'investissement en capital à risque, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 125 du 18 janvier 2006, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C n° 613 du 14 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Mme Anna POELS, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Mme Lydie MOULARD, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Nicole PIRES, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Dissolution et liquidation de la SICAR
- Désignation de KPMG Luxembourg S.à r.l., représentée par Mr. Zia Hossen, comme liquidateur, détermination de ses pouvoirs et sa rémunération.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée en date du 18 décembre 2012.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV. Il résulte de la dite liste de présence que sur les 4 833 actions nominatives actuellement en circulation, 4.101 actions nominatives sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Toutes les actions sont présentes ou représentées, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à la date des présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur, la société "KPMG Luxembourg", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133; (le «Liquidateur») représentée par Mr Zia HOSSEN.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Poels, L. Moulard, N. Pires et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2013. LAC/2013/1309. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016279/138.

(130019210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Constellation Hotels Holding Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.941.

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty-second day of January,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD", a "société anonyme" with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1206 of 14 May 2012, modified by deed of the undersigned notary on 20 June 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1961 of 7 August 2012, modified by deed of the undersigned notary on 26 June 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2688 of 3 November 2012, modified by deed of the undersigned notary on 21 December 2012, in process of being published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés

et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 167,941.

The meeting is opened with Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*Agenda:*

Amendment of the corporate object and subsequent amendment of article two of the articles of association, which will from now on have the following wording:

**" Art. 2.**

2.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements. The Company may invest directly or indirectly in real estate whatever the acquisition modalities.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3. The Company may use any techniques and instruments to manage efficiently its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

*Resolution:*

The general meeting resolves to amend the corporate object and to amend subsequently article two of the articles of association, which will from now on have the following wording:

**"Art. 2.**

2.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements. The Company may invest directly or indirectly in real estate whatever the acquisition modalities.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3. The Company may use any techniques and instruments to manage efficiently its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le vingt-deux janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1206 du 14 mai 2012, modifiée par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1961 du 7 août 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2688 du 3 novembre 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la sous la section B et le numéro 167.941.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

#### **" Art. 2.**

2.1. L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres participations, les produits dérivés, options, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La Société



peut conclure tout type de contrats d'instruments dérivés, les contrats à terme, des options et des swaps, et toutes autres ententes similaires. La Société peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de dette et de capitaux propres. La Société peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre bénéfice et celui de tout autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

2.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions relatives à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 2.**

2.1. L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres participations, les produits dérivés, options, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La Société peut conclure tout type de contrats d'instruments dérivés, les contrats à terme, des options et des swaps, et toutes autres ententes similaires. La Société peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de dette et de capitaux propres. La Société peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre bénéfice et celui de tout autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

2.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions relatives à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, C. Kempeneers, C. Kraus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2013. Relation: LAC / 2013 / 3138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.



Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Référence de publication: 2013016938/186.

(130020360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

**Repco 42 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.083.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 110.464,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "Repco 42 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on May 11<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2179 on 3 October 2007,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 131.083.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares» and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»), fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of three thousand three hundred (3,300) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand forty five euros (1,055.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.464,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme «Repco 42 S.A.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2179, le 3 octobre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 131.083.

Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des trois mille trois cents (3.300) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cinquante-cinq euros (1.055,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61919. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016560/120.

(130019100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Sefimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel sera le dépositaire des présentes minutes.

**A COMPARU:**

FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73890,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société anonyme dont les statuts sont rédigés comme suit:

**Définition - Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est dénommée «SEFIMO» (la «Société»).

La Société est une société anonyme, régie par les présents statuts et leurs modifications ultérieures (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), dont notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») et en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil pourra ouvrir des bureaux ou succursales, sous forme d'établissement permanent ou non, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir autrement des biens immobiliers ou personnels et tout droit ou privilège y afférant.

La Société peut vendre, louer à bail, échanger, louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel et/ou tout ou partie de l'entreprise de la Société en échange de la contrepartie que le Conseil jugera correcte, y compris en échange d'actions, obligations ou autres titres, libérés entièrement ou en partie, par toute personne, dont l'objet social est similaire ou non à celui de la Société; détenir les actions, obligations ou autres titres ainsi obtenus; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer à bail, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, transformer en compte ou s'occuper autrement de tout ou partie de la propriété ou des droits de la Société.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Néanmoins, en tout état de cause, la Société n'effectuera pas de transaction qui constituerait une activité régulée du secteur financier ou qui nécessiterait une autorisation d'établissement selon le droit luxembourgeois sans autorisation valable selon le droit luxembourgeois.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital social et Capital autorisé.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions disposant des mêmes droits et obligations, dont

- deux cent quatre-vingts (280) actions de la classe A («Actions A») et
- cent vingt (120) actions de la classe B («Actions B»),

d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement les «Actions»).

Les propriétaires d'Actions A sont désignés «Actionnaires A», les propriétaires d'Actions B «Actionnaires B» et collectivement les «Actionnaires».

Le Conseil est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant total maximum de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), par émission d'Actions A exclusivement.

Cette autorisation, renouvelable, prend effet dès le 28 janvier 2013 et reste valable jusqu'au 28 janvier 2016 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil peut décider d'augmenter le capital souscrit avec émission de nouvelles Actions A, moyennant ou non paiement d'une prime d'émission, cette dernière à libérer intégralement. La libération totale ou partielle de ces augmentations peut être acceptée en espèces ou en nature y compris par compensation avec des créances vis-à-vis de la société, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou encore par conversion d'obligations.

Le Conseil peut déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et de comparaître en son nom devant notaire aux fins de constater l'augmentation décidée et de modifier les statuts en conséquence.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Actions.** Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

En cas de démembrement de la propriété d'une Action, les droits respectifs du nu-propriétaire et de l'usufruitier s'exercent conformément aux Statuts.

Les Actions sont et resteront nominatives.

La propriété des Actions s'établit par une inscription sur un registre tenu par le Conseil, le «Registre».

En cas de démembrement de la propriété des Actions, les inscriptions dans le Registre mentionneront la qualité respective d'usufruitier et de nu-propriétaire.

Des certificats constatant les inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires.

Cession - préemption:

Les cessions entre vifs ne peuvent porter que sur la pleine-propriété ou sur la nue-propriété des Actions.

Un Actionnaire qui désire céder une ou plusieurs de ses Actions doit notifier son intention par lettre recommandée au Président du Conseil ou à l'Administrateur unique, qui immédiatement, et au plus tard dans les dix (10) jours de la réception de la notification, communiquera par lettre recommandée une copie de la notification à tous les autres Actionnaires. La notification de l'Actionnaire au Président du Conseil doit spécifier le nombre d'actions qui doivent être transférées, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de vente envisagés. Cette notification doit également contenir l'offre irrévocable, après l'expiration des délais ci-après mentionnés, pour transférer les actions offertes aux autres actionnaires, au pro rata, pour le prix le moins élevé du (i) prix spécifié par action dans la notification, ou (ii) de la juste valeur de marché de l'action, déterminée par un réviseur d'entreprises agréé luxembourgeois, spécialement nommé à cet effet par le Conseil.

Les autres Actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption au pro rata sur les Actions à céder en respectant les règles de priorités suivantes:

- quand les Actions sont détenues en pleine-propriété, le Président du Conseil doit respecter l'ordre de priorité suivant et ne peut tenir compte de la notification de l'acceptation de l'offre de cession d'Action A ou d'Action B faite par un Actionnaire que si l'Actionnaire en rang précédent ne l'a pas effectuée dans les délais prescrits ci-après.

Ordre de priorité:

- \* Rang 1: les Actionnaires B; et ensuite

- \* Rang 2: les Actionnaires A.

- En cas de démembrement de la propriété des Actions et de proposition de cession portant sur la nue-propriété des Actions, le Président du Conseil doit respecter l'ordre de priorité suivant et ne peut tenir compte de la notification de l'acceptation de l'offre de cession d'Action A ou d'Action B faite par un Actionnaire que si l'Actionnaire en rang précédent ne l'a pas effectuée dans les délais prescrits ci-après.

Ordre de priorité:

- \* Rang 1: les nus-propriétaires d'Actions B; et ensuite

- \* Rang 2: les nus-propriétaires d'Actions A; et ensuite

- \* Rang 3: les usufruitiers d'Actions B; et enfin

- \* Rang 4: les usufruitiers d'Actions A.

Les Actionnaires qui désirent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur acceptation de l'offre précitée, par lettre recommandée dans les 30 (trente) jours à partir de la communication de la notification par le Président du Conseil à tous les autres Actionnaires ainsi qu'à l'Actionnaire cédant aux adresses indiquées dans le registre des actionnaires, précisant le nombre d'actions à acquérir ainsi que le prix d'achat par action déterminé selon les règles précédemment énoncées. Si plusieurs Actionnaires sont intéressés par l'acquisition des Actions et si la demande est plus importante que l'offre, les Actions seront distribuées aux Actionnaires acquéreurs au pro rata de leur participation respective dans la Société.

Si la cession proposée porte sur la pleine propriété d'Actions et au cas où un ou plusieurs Actionnaires n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires restants disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

En cas de démembrement de la propriété, si la cession proposée porte sur la nue-propriété d'Actions au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 1 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 2 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Dans l'hypothèse précédente, au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 2 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de quinze (15) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 3 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Dans l'hypothèse précédente, au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 3 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de quinze (15) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 4 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Une fois le délai de trente (30) jours et le ou les délais de quinze (15) jours écoulés sans qu'aucune intention d'acquérir les actions de la part d'aucun des Actionnaires n'ait été connue, les Actions seront transférables à la personne indiquée dans la notification initiale, aux conditions fixées par cette dernière et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### Agrément

Tout transfert de la propriété économique et/ou juridique d'Actions à une personne physique ou morale qui n'est pas déjà Actionnaire doit en outre être approuvé par une Assemblée Générale d'Agrément statuant à des conditions spéciales de présence et de majorité.

#### Sanction

Toute cession entre vifs d'Action portant sur l'usufruit seul ou qui n'a pas respecté la procédure avant déterminée est nulle et ne peut être rendue opposable ou exécutoire envers quiconque. Dans un pareil cas, le Conseil n'est pas autorisé

à inscrire au registre des actionnaires de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires et toute inscription est réputée nulle et non avenue.

#### Inscription de la cession

Toute cession d'Action effectuée en conformité avec les Statuts s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances. Il est loisible à la société d'accepter et d'inscrire sur le registre toute cession qui serait constatée par une correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

La mutation des Actions en cas de décès est valablement faite à l'égard de la Société, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

#### Rachat

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Lorsque les Actions sont rachetées, les Actions sont immédiatement traitées comme si elles sont annulées et jusqu'à leur annulation effective, tous les droits rattachés à ces actions, y compris sans limitation les droits de vote et les droits aux distributions de quelque nature que ce soit sont suspendus.

### Administration

#### Art. 7. Conseil. Composition

La Société est gérée par un Conseil composé au minimum de trois (3) administrateurs de classe A (les Administrateurs A et individuellement un Administrateur A) et au minimum de deux (2) administrateurs de classe B (les Administrateurs B et individuellement un Administrateur B). Toutefois, lorsque toutes les Actions sont détenues par un actionnaire unique, le Conseil peut se composer d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. Un administrateur ne doit pas obligatoirement être Actionnaire de la Société.

L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur rémunération.

Elle fixe la durée de leur mandat, qui n'excédera pas 6 années, le renouvelle éventuellement et peut le révoquer à tout moment et ad nutum.

Les Administrateurs de Classe A sont choisis sur proposition des Actionnaires A et les Administrateurs de Classe B sont choisis sur proposition des Actionnaires B.

Le renouvellement des mandats et leur révocation s'effectuera également sur propositions des Actionnaires des classes respectivement concernées.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants n'ont pas le droit d'y pourvoir provisoirement, mais doivent convoquer dans les délais les plus brefs une assemblée générale ayant à son ordre du jour la nomination d'un administrateur de la même classe que le poste laissé vacant.

#### Pouvoirs

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société et engager celle-ci vis-à-vis des tiers. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil.

La gestion journalière des affaires de la société peut être déléguée à toute personne, administrateur ou non, actionnaire ou non.

#### Comptes courants

A la demande écrite et expresse de tout Actionnaire, le Conseil peut lui ouvrir dans les livres de la Société un compte courant particulier sur lequel figureront les sommes versées par cet Actionnaire à la Société et les montants qui lui seraient dus par elle et laissés à sa disposition.

Le remboursement total ou partiel des comptes courants particuliers est subordonné et ne pourra être décidé que par le Conseil, aux conditions prévues à l'article 8 des Statuts.

#### Représentation

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Le délégué à la gestion journalière des affaires de la Société représente celle-ci sous sa signature individuelle, mais uniquement en ce qui concerne cette gestion.

Le Conseil peut mandater toute personne pour exécuter des tâches spécifiques et représenter la Société dans les limites fixées.

En matières bancaires, comportant notamment l'ouverture de comptes, leur clôture et les virements, la Société sera valablement engagée comme suit vis-à-vis des banques:

- Pour des opérations d'un montant inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,-), par la signature individuelle de chaque administrateur, quelque soit la catégorie dont il relève;
- Pour des opérations d'un montant supérieur ou égal à dix mille euros (EUR 10.000,-) et inférieur à cent mille euros (EUR 100.000,-), par la signature individuelle de deux administrateurs, quelque soit la catégorie dont ils relèvent;



- Pour des opérations d'un montant supérieur ou égal à cent mille euros (EUR 100.000,-), par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

**Art. 8. Procédure.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président (le «Président») sans voix prépondérante. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En cas d'absence du Président, le Conseil sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le Conseil peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil.

Le Conseil se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque réunion du Conseil, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit, par télécopie, email, moyens électroniques et tous autres modes de communication appropriés.

Les réunions du Conseil se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du Conseil.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant par écrit, par télécopie, email ou tout moyen électronique un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et comprend au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du Conseil par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification et leur participation permanente aux délibérations contradictoires. Une réunion du Conseil tenue de la sorte est réputée équivalente à une présence physique à la réunion tenue au siège social.

Les décisions du Conseil sont adoptées à la majorité des Administrateurs A et à la majorité des Administrateurs B, participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du Conseil sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs, dite circulaire, aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, emails ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le Conseil est composé d'un Administrateur unique, celui-ci prend seul les décisions et les consigne par écrit.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

## Assemblées générales

### Art. 10. Assemblées générales des Actionnaires.

#### 10.1. Types d'assemblées, convocations, quorum et procédures de vote

- (i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en Assemblées Générales.
- (ii) L'Assemblée Générale Annuelle se réunit chaque année pour délibérer sur l'approbation des comptes annuels et décider l'affectation des résultats.
- (iii) L'Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet la modification des statuts, le changement de la nationalité de la société ou l'augmentation des engagements des Actionnaires.
- (iv) L'Assemblée Générale d'Agrément a pour objet l'approbation de tout transfert de la propriété économique et/ou juridique d'Actions à une personne physique ou morale qui n'est pas déjà Actionnaire.
- (v) Les autres assemblées sont des Assemblées Générales Ordinaires.
- (vi) Toutes les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil ou par le commissaire, à leur initiative ou sur requête d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

(vii) L'Assemblée Générale Annuelle se tient au siège social de la Société le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 9 heures 30. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se tient le prochain jour ouvrable à la même heure.

(viii) Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

(ix) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans qu'il doive être justifié d'une convocation préalable.

(x) Tout Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un mandataire qui ne doit pas nécessairement être Actionnaire.

(xi) Les Assemblées Générales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité suivantes:

- Lors d'une Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire, les décisions sont prises à la majorité simple (plus de la moitié) des votes valablement exprimés à l'assemblée, sans tenir compte des voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

- Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts ne peuvent être modifiés que par un acte notarié, si un quorum de présence de la moitié du capital social est atteint, que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et que les propositions sont adoptées à une majorité qualifiée des deux-tiers des votes valablement exprimés à l'assemblée, sans tenir compte des voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Si le quorum de présence n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Le changement de la nationalité de la Société ainsi que l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et des obligataires éventuels.

- Lors d'une Assemblée Générale d'Agrément, l'approbation est décidée aux conditions requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, à l'exception de la forme de l'acte qui n'est pas obligatoirement notariée.

- En outre, les quorums de majorité et de vote applicables en fonction de la nature de la décision ou du type d'Assemblée Générale, doivent, pour chaque résolution, être obtenus dans chacune des classes d'Actions, A et B respectivement. A défaut de vote favorable valablement émis par une classe d'Actions, une proposition n'est pas valablement prise.

#### 10.2. Pouvoirs et droits de vote

(i) Chaque Action donne droit à une (1) voix.

(ii) En cas de démembrement de la propriété des Actions, le droit de vote dans les Assemblées Générales Annuelles et Ordinaires est exercé par l'usufruitier et le droit de vote dans les Assemblées Générales Extraordinaire et les Assemblées Générales d'Agrément est exercé par le nu-propriétaire exclusivement.

(iii) Si un Actionnaire est mineur d'âge, il est représenté pour l'exercice des droits attachés aux Actions qu'il possède, dont le droit de vote, par son parent lui-même Actionnaire. Si les deux parents sont Actionnaires, le mineur sera représenté par le parent Actionnaire depuis le plus long temps. Si aucun des parents n'est Actionnaire, l'exercice de l'autorité parentale est réglé par la loi applicable au mineur.

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque la Société ne compte plus qu'un Actionnaire unique, celui-ci exerce seul tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale et consigne par écrit ses résolutions.

Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

### Exercice social - Bilan

**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire au commissaire ou, selon le cas, au réviseur d'entreprises.

### Surveillance de la société

**Art. 13. Commissaires.** La surveillance de la société sera confiée à un commissaire, qui ne doit pas être nécessairement Actionnaire. Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale, qui fixe sa rémunération éventuelle et peut le révoquer à tout moment.

La durée d'un mandat du commissaire n'excède pas six ans, mais est renouvelable.

Si la Loi l'exige ou si la Société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels peut être confié à un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale pour un mandat renouvelable.

### Affectations - Distributions

**Art. 14. Affectation des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la Loi. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale. Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes reviendront à l'usufruitier.

Le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Le compte de prime d'émission peut être distribué en tout ou en partie aux Actionnaires sur décision d'une Assemblée Générale Ordinaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider la dissolution de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

**Art. 16.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur boni de liquidation.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation net sera distribués aux Actionnaires.

**Art. 17. Dispositions générales.** La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 400 (quatre cents) Actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., désignée ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.000 (quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Le fondateur a évalué les frais notariaux incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le Conseil est composé d'un seul administrateur.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017:

Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, né le premier juin 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2013. Relation GRE/2013/481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013016612/382.

(130019379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Euro Media 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.832.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013021168/13.

(130025255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**CROWN Premium Private Equity III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.558.

---

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Juni 2012*

Am 20. Juni 2012 um 13:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012 zu bestellen. Es stimmen 1.323.203 Aktien zu und 5.498 Aktien enthalten sich.

Luxemburg, den 08. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013021126/15.

(130025924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**jeedeecee, Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.094.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2013020999/10.

(130025417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**European Technical Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.488.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021170/10.

(130025314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**EVPA Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraihers.

R.C.S. Luxembourg B 135.495.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021171/10.

(130025803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Famous Events s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4781 Pétange, 32, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.148.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021178/10.

(130025508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Paradigm Geotechnology Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> février 2013*

Avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013, le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013021373/14.

(130025346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Otome Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021352/10.

(130025624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021366/10.

(130025509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Panel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 31/01/2013.

Référence de publication: 2013021369/10.

(130025913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 36, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.167.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 31/01/2013.

Référence de publication: 2013021380/10.

(130025914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.690.125,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 18 décembre 2012*

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG, société anonyme établie et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021195/14.

(130025491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Kales Airline Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 65.816.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021267/10.

(130025498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.